

SECOURS OPERATEUR EN SUSPENSION



OBJECTIFS

Connaitre la législation en vigueur. Être au fait des responsabilités du salarié et du chef d'entreprise. Savoir analyser les risques inhérents aux travaux en hauteur en coopérative agricole. Cette formation s'entend comme un supplément aux formation Travaux en Hauteur, spécialement orienté vers l'assistance aux victimes d'un accident de travail nécessitant de ramener la victime au sol.

DURÉE

1 jour (7heures)

PUBLIC

Cette formation est réservée au personnel souhaitant réaliser des secours simples d'opérateur en suspension.

PRÉREQUIS

Être majeur, ne pas avoir une peur incontrôlée du vide, savoir lire et écrire

INTERVENANT

Formateur qualifié (CQP cordiste, CATS ou IRATA), cinq ans d'expérience minimum dans le domaine des travaux en hauteur.



SECOURS OPERATEUR EN SUSPENSION

PROGRAMME

JOUR 1 MATIN

4 h

partie théorique

- ✓ Prise de connaissance
- ✓ Accidentologie
- ✓ Le syndrome du harnais
- ✓ Systèmes de secours
- ✓ EPI et matériel de secours
- ✓ Préparation et rédaction de modes opératoires de secours

JOUR 1 APRES-MIDI

3 h

Pratique

- ✓ Ancrages
- ✓ Techniques de moufflage
- ✓ Descente en rappel : auto-évacuation
- ✓ Secours en conditions réelles
- ✓ Bilan en salle
- ✓ Examen QCM et remise des attestations

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Exercices pratiques avec notation continue (validation d'exercices) et examen théoriques en fin de formation (QCM numérique).

CERTIFICATION

Remise d'une attestation puis envoi d'une carte individuelle d'habilitation.

RECYCLAGE

Ancrage recommande de recycler cette formation tous les deux ans.

